



République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N°28/24 – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON AU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE DANS LE CADRE DU LABEL CAPITALE PROVENCALE DE LA CULTURE 2024

La Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération n°28/20 donnant délégation au Maire, notamment concernant le dépôt des demandes de subvention,
- Considérant la demande de subvention faite au département dans le cadre du label « Capitale Provençale de la Culture 2024 »,
- Considérant la programmation d'évènements sur l'année 2024,

Dans le cadre de ce dispositif, le Maire sollicite auprès du Département la subvention la plus élevée possible pour un budget total de 49 069€TTC.

APPROUVE le budget suivant :

DEPENSES « CAPITALE PROVENCALE DE LA CULTURE 2024 »	
nom de la manifestation	COUT TTC
VILLAGE EN POESIE	7 000,00 €
CONCERT DE L'ENSEMBLE PROVENCE VERDON	2 725,00 €
TRESORS D'HISTOIRE et COMMEMORAITON du 12 JUIN	2 950,00 €
PIANOS EN FETE	13 000,00 €

FETE DE LA MUSIQUE	1 140,00 €
CHAMBOUL'TOUT version Jeux Olympiques	5 924,00 €
CONCERTS SOIRS D'ÉTÉ	12 630,00 €
VISITE NOCTURNE DE L'ABBAYE DE SILVACANE	500,00 €
CONCERT LES CHANTRES DU THORONET JOURNEES DU PATRIMOINE	3 200,00 €
TOTAL	49 069,00 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune aux chapitres et articles correspondants.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 23 avril 2024

Le Maire:



Jean-Pierre SERRUS

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-Préfecture le... 30/04/24
et de la publication ou notification le... 23 AVRIL 2024